MUTUALISATION ZONE PROCHE-ORIENT

ACTE N° 5/2021 DU CPM DU 28 OCTOBRE 2021

COMITE DE PILOTAGE DE LA MUTUALISATION DU 28 OCTOBRE 2021

TARIFS EXAMENS A PAYER PAR LES CANDIDATS A COMPTER DE LA SESSION 2022

Par décision du 28 octobre 2021, le Comité de pilotage de la mutualisation a approuvé les tarifs de droits d'examens à compter de la session 2022 à régler en USD Fresh uniquement comme suit :

TARIFICATION EXAMENS A COMPTER DE L'ANNEE 2021-2022 TARIF PAR CANDIDAT		
	CANDIDATS ETABLISSEMENTS HOMOLOGUES	CANDIDATS INDIVIDUELS
DNB	70 USD CASH	90 USD CASH
EAF	90 USD CASH	120 USD CASH
BAC	120 USD CASH	140 USD CASH

La tarification adoptée est exécutoire à compter du 28 octobre 2021. Les établissements appliqueront ce tarif en USD (fresh dollars) et seront chargés du recouvrement de ces sommes par candidat en fonction du calendrier des examens, puis du paiement global à l'établissement mutualisateur avant le 31 mars de l'année en cours.

Fait le 28 octobre 2021

Le Président du CPM	Le Chef d'établissement mutualisateur	Le DAF de l'établissement mutualisateur
Matthieu RAYNAUD	Olivier GAUTIER	Jacques PAUL

COLLEGE PROTESTANT FRANCAIS BEYROUTH Le Proviseur

MUTUALISATION PROCHE-ORIENT Directeur Administratif et Financier CPF